

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 septembre 2018 à 19 h 30**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUE HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Françoise VERMILLARD, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Isabelle MARIANI (partie durant la séance), Sonia PATOURET, Patrick LEBLANC, Aurélie BONIN, Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Brice BESNARD donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI
Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle HUBERDEAU
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD
Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO, pour les décisions prises après son départ
Monsieur Sylvain HUBERDEAU donne pouvoir à Monsieur Patrick LEBLANC

Absent(s) non excusé(s) : Madame Cécile VIOLLET, Messieurs Farid AIT KICHA et François Xavier NAULOT

Retard excusé : Monsieur Gérard DEMARTINI

Secrétaire de séance : Madame Jamilah HABSAOUI

Convocation du 21 septembre 2018 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés et énumère les documents déposés sur table.

1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018.

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions

Aucune intervention n'est sollicitée.

INTERCOMMUNALITE

4. Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) - rapport d'activités année 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du rapport d'activités de l'EPCI Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan pour l'exercice 2017.

5. Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) – rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence Maisons de Services au Public

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLETC, portant sur l'évaluation du coût net des charges transférées suite à la prise de la compétence « création et la gestion de maisons de services au public » par l'EPCI.

6. Etablissements publics intercommunaux – rapports annuels d'activités 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication des rapports d'activités 2017 des établissements publics intercommunaux suivants :

- ✓ SDEY (syndicat départemental d'énergies de l'Yonne)
- ✓ Parc Naturel Régional du Morvan

7. Contrat local de santé 2018-2022 du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau Contrat Local de Santé 2018-2022, sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays Avallonnais.

FINANCES

8. Décisions modificatives budgétaires – exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives budgétaires n° 1 des budgets principal et annexes cinéma, service de l'eau et service de l'assainissement, portant sur des ajustements budgétaires de fin d'exercice.

9. Demandes de subventions – DETR 2018 : 3^{ème} programmation

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier de l'Etat, au titre de la DETR 2018, ainsi que toute autre subvention susceptible d'être allouée pour deux opérations d'aménagement urbain (remplacement de jeux d'enfants dans le quartier de la Morlande et remplacement des anciens sanitaires des Capucins) et une opération sécurité (aménagement du parvis de la collégiale Saint-Lazare).

10. Subventions aux associations et établissement public – exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine (6 208 €) et l'attribution définitive de la subvention à l'EPA CCAS - ESPACE SOLIDARITE FAMILLE d'Avallon (650 000 €).

11. Garantie pour réaménagement de l'emprunt COALLIA – construction d'une pension de famille à la Morlande

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie de la commune pour un prêt réaménagé par COALLIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au titre du financement des travaux de construction de la pension de famille sise à la Morlande.

12. Remboursement de frais de séjour au camping municipal « Sous Roche »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les remboursements à effectuer suite à deux litiges de facturation par le Camping municipal « Sous Roche » durant la saison estivale 2018, pour les montants respectifs de 45 € et 85 €

13. Incident lors de travaux de désherbage thermique – exonération de la redevance d'occupation du domaine public 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde, à titre exceptionnel, une exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2018, suite aux dégradations causées lors de travaux de désherbage thermique et au préjudice subi par le propriétaire du PUB VAUBAN

TRAVAUX

14. Réhabilitation de la piscine municipale – marché de maîtrise d'œuvre – APD et fixation du forfait définitif de rémunération – avenant

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet Définitif (APD) de l'opération de réhabilitation de la piscine municipale (enveloppe prévisionnelle de travaux s'élevant à 4 746 000 €HT), fixe la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre (469 854 €HT) et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE

15. Cession du bien immobilier communal sis 36 rue de Lyon

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre l'ensemble immobilier sis 36 Rue de Lyon au profit du Commissaire-Priseur Maître DEVILLENEUVE, actuellement locataire de ce bien, et fixe le prix de vente à 70 000 €

16. Cession d'un bien immobilier communal sis 10 rue de la Maladière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre l'immeuble sis 10 rue de la Maladière, au profit de l'association AGIR occupant actuellement ce bien dans le cadre d'une convention, et fixe le prix de vente à 66 000 €

17. Avis de la commune sur la vente d'un logement appartenant au bailleur social Domanys

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la vente envisagée par DOMANYS du logement n° 15 situé 21 impasse de la Petite Corvée à Avallon.

18. Avis sur la demande d'autorisation d'une installation classée existante sur le territoire de la commune de Provençy

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de régularisation et d'actualisation de l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation et de valorisation de matières fermentescibles non dangereux, implantée sur la Commune de Provençy (89).

PATRIMOINE FORESTIER

19. Forêt communale d'Avallon – état d'assiette de l'exercice 2019 : complément

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve une inscription supplémentaire à l'état d'assiette de l'exercice 2019 présentée par l'Office National des Forêts, à savoir le martelage de la parcelle C2, prévue au plan de gestion, et la délivrance de la totalité de la coupe

EAU ET ASSAINISSEMENT

20. Services « eau potable » et « assainissement » – Rapports annuels du délégataire et rapports du Maire : exercice 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication :

- ✓ des rapports annuels de VEOLIA EAU permettant d'apprécier les conditions d'exécution de la gestion des services publics « EAU » et « ASSAINISSEMENT »
- ✓ des rapports annuels du Maire sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

21. Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Rapport annuel de la Fédération Eaux Puisaye Forterre : exercice 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication du rapport annuel, sur la qualité et le prix du SPANC présenté par la « Régie ANC Puisaye Forterre » délégataire de cette compétence.

ENVIRONNEMENT

22. Natura 2000 – consultation sur la proposition de fusion de sites

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de fusion des neuf sites Natura 2000 et la validation du document d'objectifs du site « Gîtes et Habitats à Chauves-Souris en Bourgogne » qui lui sont proposés.

SOLIDARITE – EDUCATION – CITOYENNETE ET ENFANCE

23. Espace Sénior – voyage intergénérationnel à Lyon

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déplacement intergénérationnel à Lyon proposé par l'Espace Sénior et la Maison d'Enfants de la Grande Chaume, pour un coût total se chiffrant à 554,60 €

ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

24. Subvention dans le cadre d'un partenariat – exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 000 € pour l'organisation des « salons d'automne » par le Syndicat de la Race Bovine Charolaise et les Vitrites de l'Avallonnais et autorise le maire à signer les conventions de partenariat à intervenir.

SPORT ET JEUNESSE

25. Football – création d'une entente jeunes : attribution de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue une subvention globale de 10 000 € pour la création d'une entente jeunes par les clubs COA et Avallon Vauban FC.

26. Subventions sportives – exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue une subvention de fonctionnement au Club d'Aéromodélisme d'Avallon (200 €) et une subvention au Club Olympique Avallonnais (18 500 €) ayant renouvelé son bail en championnat National 3 pour la saison 2018/2019.

27. Attribution de subventions à titre exceptionnel – exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue à titre exceptionnel une subvention aux associations sportives pour l'organisation de manifestation sportive (PAC d'Avallon 500 €, Athletic Club Avallonnais 500 €, Amicale Sportive des Sapeurs-Pompiers d'Avallon 500 €) ou pour l'acquisition d'un robot lanceur par le Club de Badminton d'Avallon (2 000 €).

QUESTIONS ET INFORMATIONS

28. Affaires et questions diverses

(pas de sujet à ce point de l'ordre du jour)

29. Informations du Maire

Le Maire fait part à l'assemblée :

- ✓ d'informations sur la rentrée scolaire 2018/2019
- ✓ du lancement du programme d'actions auprès des commerçants dans le cadre du FISAC
- ✓ de l'organisation d'une réunion publique le 4 octobre à 18 h 30 salle des Maréchaux portant sur la réhabilitation de la piscine municipale d'Avallon pour la présentation du projet en présence de l'architecte
- ✓ des remerciements reçus pour les subventions attribuées par la ville

La séance est levée à 22 h 20.

Les délibérations sont consultables sur simple demande à la Direction Générale des Services de la Mairie d'Avallon.